



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Le directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) a annoncé ce jeudi 23 septembre que près de **94,2%** des praticiens libéraux des sept professions de santé avaient complété leur schéma vaccinal contre le COVID au 13 septembre.

Ainsi, la très grande majorité des kinésithérapeutes (**91,2%**) avait achevé son schéma vaccinal avant l'entrée en vigueur de cette obligation. Ces chiffres montrent que les kinésithérapeutes sont au rendez-vous et font honneur à leur devoir d'exemplarité et de protection des patients qui leur sont confiés.

Néanmoins, ils restent toujours insuffisants, au regard de la crise que nous traversons.

Jusqu'au 15 octobre, les professionnels de santé qui n'ont pas achevé leur schéma vaccinal peuvent continuer à exercer, à condition de l'avoir entamé et de présenter un test antigénique ou PCR négatif. Cependant, dès le 16 octobre, la vaccination complète sera obligatoire (outre certificat de rétablissement ou de contre-indication) et les kinésithérapeutes n'ayant pas reçu les deux doses de vaccin ne pourront plus travailler.

A l'heure où nos patients n'ont jamais eu autant besoin de nous, nous devons nous unir pour leur assurer le meilleur accès aux soins possible.

Ils ont confiance en nous.

Je sais pouvoir compter sur chacun des kinésithérapeutes du territoire dans ce combat contre le COVID qui se poursuit.

Nous vous prions de recevoir chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs, nos salutations confraternelles.

Pascale Mathieu
Présidente du Conseil national de l'ordre



Facebook



Twitter



LinkedIn